Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Argenton - Tome I

Argenton, c^ne^ du c^on^ de *Bierné* (5 kil.), arrond. de *Château-Gontier* (40 kil., S.-E.) à 40 kil. de Laval.

Anciens noms

S. de Argentonio, 1188 (Cart. de l'Hôtel-Dieu d'Angers, 109). — *Rector de Argenton*, 1292 (*Lib. Guill. Majoris*, 112). — *Curatus de Argenton*, 1398 (Arch. nat. X/^1a^ 45, f. 168). La forme unique et constante en français est *Argenton*.

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens, avec lambeaux de graviers pliocènes. » D.-P. Œ.

La paroisse, que limite au N., sur une longueur de 4 à 5 kil. le cours sinueux du Béron n'a que 676 hectares, ou, comme on disait autre fois 746 arpents. Sa largeur, le long de la rive gauche de la petite rivière, est de 1500 mètres, sans compter une cornière N.-E. presque détachée de l'ensemble et dont l'ancien domaine de Cry forme à peu près la totalité. Le terrain est plat, légèrement incliné, de l'est (91 mètres) à l'ouest (60 mètres), vers la Mayenne où se déverse le Béron. Les faibles ondulations du sol ne sont pas même suffisantes pour former le plus petit ruisseau.

Le *bourg*, d'un aspect tout angevin, est à l'est du territoire. Une vieille voie de Château-Gontier à Morannes, passant au nord du bourg, reste à l'état de chemin rural ; d'autres tronçons qui limitent la paroisse vers l'est se rattachent aussi sans doute à des voies anciennes. Aucune route entretenue n'est indiquée par les cartes du XVIII^e^ siècle. Aujourd'hui, le bourg et la commune sont traversés par le chemin vicinal de Châtelain à Daon, du N. au S., et par celui de grande communication de Coudray à Miré de l'O. à l'E. Les communes limitrophes sont : à l'E., Bierné (5.500 m.) et Saint-Michel-de-Feins (2.000 m.) ; au S., Daon (5.200 m.) ; à l'O., Coudray (4.500 m.) ; au N., Châtelain (3.500 m.). Le plan cadastral a été terminé le 15 mai 1811, par M. Demaden, géomètre de première classe.

Population, administrations

Population : 64 feux en 1688 et en 1700 ; — 61 feux en 1715 ; — 270 hab. en 1726 ; — 67 feux en 1732 ; — 287 hab. en 1803 ; — 261 hab. en 1821 ; — 246 hab. en 1831 ; — 332 hab. en 1841 ; — 326 hab. en 1851 ; — 303 hab. en 1861 ; — 360 hab. en 1871 ; — 360 hab. en 1881 ; — 304 hab. en 1891, dont 164 au bourg, le reste, réparti en 29 fermes ou habitations isolées. On comptait 11 métairies en 1680. — « Le fond est bon, écrivait alors Miroménil, et consiste en 746 arpens, sçavoir : en terres labourables 314 arpens, en prés 138, en bois 16, en landes 80, en vignes 42. » Au siècle suivant, un mémoire analogue constate que « la moitié de la terre produit du froment, l'autre moitié du seigle, du blé noir et un peu d'avoine, et que le vin y est relativement bon. » La vigne et les landes ont aujourd'hui disparu et la culture intensive des céréales, favorisée par l'élevage d'un nombreux bétail des meilleures races, fait la richesse du pays. Trois petites paroisses, resserrées dans l'espace de moins d'une lieue, sont qualifiées dans un dicton populaire : Saint-Laurent de paille, Saint-Michel de beurre, Argenton de

foin. M. André Joubert dépeint ainsi avec amour ce pays, voisin de son château des Lutz, et dont il loue les mœurs patriarcales et chrétiennes, l'attachement héréditaire des habitants à la ferme et à ses maîtres. « Tout respire la paix et la prospérité dans cet heureux coin de terre, égayé par les nombreux jardins qui encadrent ses blanches maisonnettes. Partout les vergers et les fleurs des parterres réjouissent la vue. »

Bureau de poste et de *perception* de Bierné.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse. — Autrefois du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné d'Écuillé, élection et subdélégation de Château-Gontier ; depuis le Concordat de 1801, du diocèse du Mans, enfin de celui de Laval, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Saint-Denis-d'Anjou, érigée en succursale par décret de nivôse an XIII. — En 1790, du canton de Daon et du district de Château-Gontier.

L'*église* est dédiée à la Sainte Vierge. Elle fut bâtie au milieu du XII^{e} siècle, comme l'indiquent le plein cintre de la grande porte et l'ogive naissante de l'arcade qui sépare la nef du chœur et sur laquelle s'élève le clocher. Deux chapelles : à gauche, de Saint-Sébastien, à droite, de Sainte-Émérantienne, forment la croix. Une troisième, plus récente, bâtie dans la nef du côté de l'évangile, communique avec la précédente ; elle sert maintenant de sacristie et était dédiée primitivement à saint Gilles. La chapelle de Saint-Etienne de la Fautraise, fondée le 19 novembre 1559 par Étienne Regnaut, y fut desservie. Les closeries de Soulioche et d'Ardanne composaient le temporel et la charge était de trois messes par semaine, annoncées par neuf « gobets » de la grosse cloche. Jean Pasqueraie, prêtre de Cherré, en fut le premier titulaire. Rien de plus pieux que cette petite église qui, avec ses peintures semées à profusion, avec ses vitraux donnés séparément par les pères et mères de famille, par les enfants, par les domestiques, ressemble à une chapelle de communauté. La première pierre du maître autel fut posée et bénite le 19 mars 1777 par M. François Maumousseau, curé. Le 10 juillet 1779 se fit solennellement la translation d'une relique de sainte Flore, martyre, qu'on alla chercher jusqu'à l'église de Saint-Michel. C'était un don de Mme de Quatrebarbes qui avait reçu ces reliques de l'évêque de Nantes. Deux nouvelles cloches, fondues par Michel Guillaume, de Craon, avaient été bénites le 17 mars 1711. Parmi les objets précieux que mentionne un inventaire du 8 septembre 1699, visé au cours de sa visite pastorale par l'évêque d'Angers, on signale deux reliquaires d'argent et une croix de même métal. La messe du lundi avait été fondée par Renée de Possard, dame d'Argenton ; celle du mercredi, par le seigneur de Cry ; la première messe du dimanche, par Étienne Guillot, prêtre et chanoine de Notre-Dame de Jarzé. L'église qu'un rapport sommaire du 17 nivôse 1802 dit en assez bon état, était cependant en 1810 à moitié découverte, une partie de la toiture et le lambris tout entier avaient été brûlés.

La *cure* possédait un petit fief et une closerie qui fut vendue nat^{t} 14000 l. Trois bénéfices assez importants : la chapelle Saint-Étienne de la Fautraise, celle de Saint-Jean l'Evangéliste, desservie précédemment en l'église collégiale de Saint-Just, et celle de Chambrezais, furent réunis en 1746 à la cure d'Argenton. Le bénéfice, jusque là probablement à la libre disposition de l'évêque, fut réuni en 1468 à la grande pénitencerie de Saint-Maurice, à la demande de Jean Le Commandeur, qui était à la fois curé d'Argenton et grand pénitencier, et en compensation de deux prébendes de Saint-Maurille et de Saint-Maimbœuf dont jouissait précédemment le grand pénitencier. Enquête faite par le doyen et l'official d'Angers, désignés à cet effet par le cardinal Étienne, archevêque de Milan, légat en France, l'union fut prononcée le 6 mai 1468. D'après une note du cabinet Grille (Bibl. d'Angers), le propriétaire de la Fautraise aurait eu le droit de présenter à la cure pendant trois mois de l'année, et le seigneur de l'Hommée aurait réclamé le même privilège.

Le *presbytère*, construit par le curé de Chailland (1731-1768), ne fut pas aliéné à la Révolution puisqu'il était en

location en 1802. M. de Quatrebarbes le fit réparer à ses frais, et demandait même qu'il servît pour les deux paroisses d'Argenton et de Saint-Michel. Mais le sous-préfet répondit avec raison qu'il croyait bon de garder un prêtre dans chaque paroisse. C'est aussi à la générosité de Mme de Quatrebarbes qu'Argenton doit l'établissement de l'*école*, dirigée depuis 1836 par les sœurs de la communauté d'Évron. Celle des frères, placée à égale distance d'Argenton et de Saint-Michel-de-Feins et fondée par M. le marquis de Quatrebarbes, sert à l'instruction des garçons de ces deux paroisses. Une petite chapelle a été construite dans le bourg.

Curés : Petrus de Valleis, rector de Argenton, 1292. — Philippe *Chevalier*, commis pour desservir la cure, 1467. — Jean *Le Commandeur*, 1468, en procès avec l'hôpital de Château-Gontier, 1469, 1474. — Guillaume *Fournier*, docteur en droit canon, grand pénitencier, comme le précédent et les suivants, faisait desservir la cure par Guillaume de Misé, 1477, 1490 ; il eut à faire délimiter sa paroisse avec celle de Daon. Un petit sentier, passant par les lieux de la Lande et des Bois, servit de limite. — René *Girault*, docteur en théologie, 1587. — Charles *Ogier*, lègue 40 l. de rente pour l'entretien de l'église. — Joseph *Tendron*, qualifié prieur d'A., et Michel Oger, vicaire, 1690. — Charles *Tendron*, nomme une cloche 1711. — Messire *Saudubois* de la Chalinière vend pour une rente fixe les fruits et revenus de la cure au titulaire qui la desservait, 1736. — Prêtres desservants : *Patry*, 1705, inhumé dans l'église sous le crucifix, 1708. — Charles *Pelley*, 1708, 1713. — *Lemanceau*, 1713, 1714. — Gabriel *Lemesnager*, d'abord vicaire, 1715-1735. — René-Louis-Franç. *Chailland*, seigneur de la Fautraise, y demeurant, avait un vicaire résidant au bourg, 1731-1768 ; il se fit céder par le pénitencier, pour lui et pour ses successeurs, le titre de curé. — *Nepveu-Duverger*, prieur d'Azé, 1768-1770. — Louis-Franç. Maumousseau, 1770, démissionnaire, 1786, déporté en Espagne 11 octobre 1792, à Santander puis à Orense, aumônier de l'hôpital de Château-Gontier, 1803, † 1811. — Pierre-Joseph *Leroyer*, refuse tout serment le 19 février 1791, mérite à la fois l'estime des catholiques et la haine des démagogues qui le forcent à se rendre à Angers pour mettre ses jours en sûreté. Déporté en Espagne sur la *Didon* qui emmenait son prédécesseur, il séjourna à Burgos et à Compostelle, rentra à Argenton, il y mourut le 13 décembre 1807. René Delanoë imita la noble conduite de son curé, fut interné aux Cordeliers de Laval le 20 juin 1792 et exilé en Angleterre. MM. Leprovost et Delaune exercèrent un ministère actif pendant les dernières années de la Révolution. Les successeurs de M. Leroyer sont : MM. Jacques *Poirier*, insermenté, 1808, † 1812. — *Lambert*, 1812, 1834. — Charles *Jouanne*, 1834-1878. — Franç. *Jouanne*, frère du précédent, 1878-1889. — Léon *Lévis*.

Féodalité

La seigneurie de paroisse était, dit-on, attachée d'abord à la terre de l'Hommée que Guillaume de Quatrebarbes vendit à Michel Possart, seigneur de la Sionnière, en 1460, pour 1500 écus d'or. En effet Pierre Possart rappelle en 1565 la cession faite à ses prédécesseurs du fief d'Argenton. En 1480, la D^{lle} Rossignol, veuve de M. de Possart, qui avait fait tenir ses assises sur un terrain dépendant du fief curial et avait négligé de payer au curé les cousterêts de vin et le blé qu'elle lui devait sur la Sionnière et l'Hommée, reconnut ces devoirs, évalués à six boisseaux de froment, dix-huit boisseaux de seigle et une busse de bon vin nouvel, et lui fit remise de certains droits féodaux « afin que les curés priassent Dieu plus volontiers pour elle ». Les seigneurs de la Sionnière eurent depuis lors le titre de fondateurs de la paroisse. En 1776, Hyacinthe-René de Quatrebarbes obtint des lettres patentes portant réunion des justices et seigneuries d'Argenton, de la Sionnière et des châtellenies de Châtelain et de Romfort. Argenton relevait du marquisat de Château-Gontier.

Notes historiques

Notes historiques. — D'après une communication du maire d'Argenton (1823), au commencement de la Révolution on découvrit, dans un jardin près de l'église, un petit vase en terre jaune, tout rempli de monnaies

d'argent ; indication bien vague, mais qu'il faut enregistrer pourtant. — L'attachement de cette petite paroisse à la religion catholique et à son curé suscita contre elle, pendant la Révolution, les persécutions et les convoitises des paroisses voisines, qui auraient voulu s'agrandir à ses dépens. Le 2 mars 1792, les municipalités de Daon, Bierné, Châtelain et Coudray, se plaignent au directoire de Château-Gontier de ce que tous les dimanches, deux à trois mille personnes viennent assister à la messe du curé non assermenté d'Argenton « qui, du matin au soir, ne fait que de confesser des lymphatiques », et demandent son remplacement par un prêtre constitutionnel. Comme on ne pouvait faire droit à leur demande faute de sujets, le 9 mars les gardes nationaux de Châtelain, de Coudray et de Ménil, ferment l'église. Pour toute répression, le directoire de Château-Gontier répond que deux jours seront assignés au curé d'Argenton pour dire la messe, que la paroisse sera provisoirement unie à celle de Châtelain, où les habitants pourront faire leur pâque, et enfin que le curé se rendra à Laval. Non encore satisfaits de ces mesures, les démagogues, ayant à leur tête Dutertre, juge de paix du canton de Chemazé, vinrent de nouveau fermer l'église le 31 mars. Argenton, comme toutes les paroisses voisines, fut souvent visité par les troupes de Coquereau. Il y vint en particulier au mois d'août 1794, pour y célébrer par un festin la sanglante victoire qu'il avait remportée à Cherré. Mais, surpris au milieu des préparatifs par les républicains de Châteauneuf, ses hommes prirent la fuite sans opposer de résistance. À la fin de l'année suivante, Pierre Gaulier livra aussi à Argenton, près de la ferme de Cry, un combat où Lezay, *Sabre-tout*, fut mortellement blessé. A la prise d'armes de 1815, occasionnée par le retour de l'Empereur, Pierre Gaulier était, le 19 juin dans le bourg d'Argenton, où le général Bernard de la Frégeolière craignant une attaque vint lui amener des secours.

Sources et Bibliographie

Pouillé d'Angers, 1781. — Bibl. d'Angers, *Topographie Grille*. — Arch. de Moiré. — A. Joubert, *Notice sur Argenton,* 1881. — Arch. de la M., B 1746 ; Reg. du Directoire. — Bibl. nat., fds dom Housseau, 17.

Localités

Pour les localités, voir les art. : *la Bossivière, Cry, la Tertinière, la Fautraise.*